

**La ministre Beauchamp accueille favorablement deux nouvelles initiatives visant à optimiser l'utilisation et la gestion des sacs de plastique au Québec**

**Montréal, le 24 octobre 2008** – Dans le cadre de la **Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) 2008**, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Madame Line Beauchamp, a accueilli aujourd'hui l'élaboration d'un programme de certification pour les sacs en plastique recyclables, première initiative de la sorte au pays. La ministre a profité de cette occasion pour accueillir également le *Code de bonnes pratiques de l'industrie à l'égard des sacs d'emplettes en plastique* adopté par l'Association canadienne de l'industrie des plastiques (ACIP).

**Programme de certification pour les sacs en plastique recyclables**

Pour pallier à la problématique des sacs dégradables incompatibles avec la filière de recyclage des sacs en plastique conventionnels et pour simplifier la reconnaissance des sacs recyclables par les détaillants et les consommateurs, l'ACIP et des entreprises de l'industrie des plastiques, soit EPI Environmental Products Inc., Green Club inc., Oxobioplast inc. et Symphony Environmental Canada inc. ont accepté de contribuer avec Gaudreau Environnement, la Ville de Montréal et RECYC-QUÉBEC à l'élaboration d'un programme de certification pour les sacs en plastique recyclables.

La certification, dont l'élaboration est confiée au Bureau de normalisation du Québec (BNQ), a pour objectifs de promouvoir et de faciliter le recyclage des sacs en plastique recyclables, d'appuyer les détaillants dans leur volonté de privilégier l'utilisation de sacs recyclables, d'aider les centres de tri et les recycleurs dans le traitement adéquat de ces matières et, ultimement, d'éviter la contamination des plastiques recyclés par d'autres types de plastiques non recyclables; cela tout en offrant aux fabricants et aux distributeurs un moyen pour faire certifier leur produit comme étant recyclable par une tierce partie. Cette certification permettra de plus aux consommateurs de reconnaître aisément quels sacs ils peuvent mettre dans leur bac de récupération.

*« L'Industrie des produits en plastique recyclé représente un marché de deux milliards de dollars annuellement en Amérique du Nord. Le Québec doit adopter des mesures qui favoriseront la création d'emploi dans ce secteur et le développement de l'industrie du recyclage des plastiques par une utilisation et une gestion plus responsables du plastique. Les possibilités de recyclage de ce dernier sont multiples »*, a rappelé la ministre Line Beauchamp.

### **Code de bonnes pratiques de l'industrie**

Quant au code de bonnes pratiques de l'ACIP, il illustre concrètement la volonté de l'industrie à prôner une utilisation responsable des sacs de plastique et s'inscrit dans la foulée de l'adoption du *Code volontaire de bonnes pratiques sur l'utilisation des sacs d'emplètes* adopté en avril dernier par plusieurs acteurs-clés du secteur de l'alimentation et du commerce de détail. Il vient également appuyer les recommandations contenues dans l'*Avis sur les sacs d'emplètes* publié par RECYC-QUÉBEC en novembre 2007.

*« Par cette initiative, l'industrie des plastiques nous indique son intention de participer aux efforts déjà mis en œuvre pour répondre adéquatement aux préoccupations du public et du gouvernement au sujet des sacs d'emplètes en plastique, a déclaré la ministre Line Beauchamp. Nous espérons que cet engagement, en parallèle à celui des détaillants et de leurs partenaires, permettra de mieux gérer les sacs d'emplètes pour en réduire le nombre, en diminuer l'impact sur l'environnement et préserver les ressources. »*

### **SOURCES :**

Philippe Cannon  
Attaché de presse  
Cabinet de la ministre du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Tél. : 418 521-3911

Richard Goulet  
Agent d'information  
RECYC-QUÉBEC  
Tél.: 418 643-0394, poste 3238